

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 23.193

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Philippe CUSSAC représenté par M. Patrick MARENGO
M. Jean-Luc CHAPOULIE représenté par Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Céline DROUILLARD
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Marie-Pierre QUENTIN
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 33

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, POUR L'ANNÉE 2022

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT À L'UNANIMITÉ

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Élimination des Déchets.

Ce rapport, approuvé le 18 Septembre 2023 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques de collecte et de traitement des déchets, ainsi que les indicateurs financiers exigés par le décret précité.

Les principaux éléments sont les suivants :

Bilan technique de l'exercice 2022 :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) :
 - Tonnage collecté : 28 772 tonnes (-2.4 % par rapport à 2021).
- Déchets recyclables :
 - Tonnage collecté : 6 974 tonnes (-1.4% par rapport à 2021).
- Déchets verts (collecte en porte-à-porte sur 15 communes) :
 - Tonnage collecté : 2 436 tonnes (-9.9 % par rapport à 2021). Ce service de collecte en porte-à-porte est de moins en moins utilisé (-50.2% en 12 ans).
- Collecte du verre (apport volontaire) :
 - Parc de colonnes à verre : 566 aériennes et 23 enterrées (11 sur Royan).
 - Tonnage collecté : 6 001 tonnes (+0.8% par rapport à 2021).

Entre 2021 et 2022, le tonnage de déchets (hors déchèteries) a baissé de près de 976 tonnes (-2.1%). Rapporté au nombre d'habitants, le ratio de collecte passe de 549 kg/habitant en 2021 à 535 kg/habitant en 2022 (-2.7%).

- Déchèteries :
 - Elles sont toujours au nombre de 8, dont une à Royan.
 - Tonnage collecté : 37 120 tonnes (dont 26% pour le site de Royan). Soit -12.4% par rapport à l'année précédente (42 368 tonnes en 2021). Les apports des particuliers représentent 85% et ceux des professionnels 15%.
 - Tonnage collecté hors bennes : 5 907 tonnes (ferrailles, batteries, piles, huiles végétales et minérales, Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), Déchets Diffus Spécifiques (DDS), Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), pneus, radiographies...).

En 2022, la fréquentation des déchèteries par les particuliers est estimée à 514 552 visites (+1% par rapport à 2021). La déchèterie de Royan est la plus fréquentée avec 30% des visites, suivie de celle d'Arvert (20%) et de Saujon (15%).

- Déchets des professionnels :
 - Tonnage de cartons bruns collectés : 535 tonnes (+3% par rapport à 2021)

- La collecte des établissements « d'Hôtellerie de Plein Air », qui adhèrent à la Redevance, équivaut à 2 362 tonnes d'OM (soit 8% du tonnage global d'OM collectées par la CARA).
- Les déchèteries artisanales de Saint-Sulpice-de-Royan et d'Arvert, réservées aux professionnels et aux collectivités, ont collecté 5 518 tonnes de déchets (principalement gravats, déchets verts, tout-venant + cartons, ferrailles, bois, verre et huiles végétales ou minérales usagées) contre 7 710 tonnes en 2021 (avec -1 220 tonnes de gravats déposés à Saint-Sulpice-de-Royan, cette baisse traduit pour partie une modification de pratiques d'apporteurs tiers réorientant leurs flux directement vers les sites de traitement locaux).

Bilan financier de l'exercice 2022 :

➤ Investissement :

- Dépenses réalisées : 437 111 € (en 2021 = 2 301 156 €)
- Recettes réalisées : 440 687 € (en 2021 = 3 091 718 €)

➤ Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 21 853 573 € (+5.3% par rapport à 2021)
- Recettes réalisées : 21 811 137 € (+6.4% par rapport à 2021)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2022,
- Vu l'avis émis par la Commission « Environnement, Développement Durable et Estuaire » en date du 17 novembre 2023,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS CARA - Exercice 2022

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Compétences - Territoire - Fonctionnement

II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Types de déchets - Traitement - Exploitation

III. MODALITÉS D'EXPLOITATION

Exemples

IV. INDICATEURS FINANCIERS

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

1. Délégation des Compétences

❑ **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique**

Compétente en matière d'**élimination** et de **valorisation** des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement).

❑ **Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL)**

Par délégation, assure le **traitement** et la **valorisation** des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif.

4 EPCI : CARA - CARO - CC Ile d'Oléron - CC Bassin Marennes

❑ **Service CARA principalement financé par la TL**



II. COLLECTE & TRAITEMENT



III. MODALITES EXPLOITATION



IV. INDICATEURS FINANCIERS

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

2. Le territoire de la CARA

Service proposé sur les 33 communes



Pour la CARA

83 661 habitants

Pour Royan

18 419 habitants

Population totale

200 000 habitants

Chiffres au 1^{er} janvier 2023



II. COLLECTE & TRAITEMENT



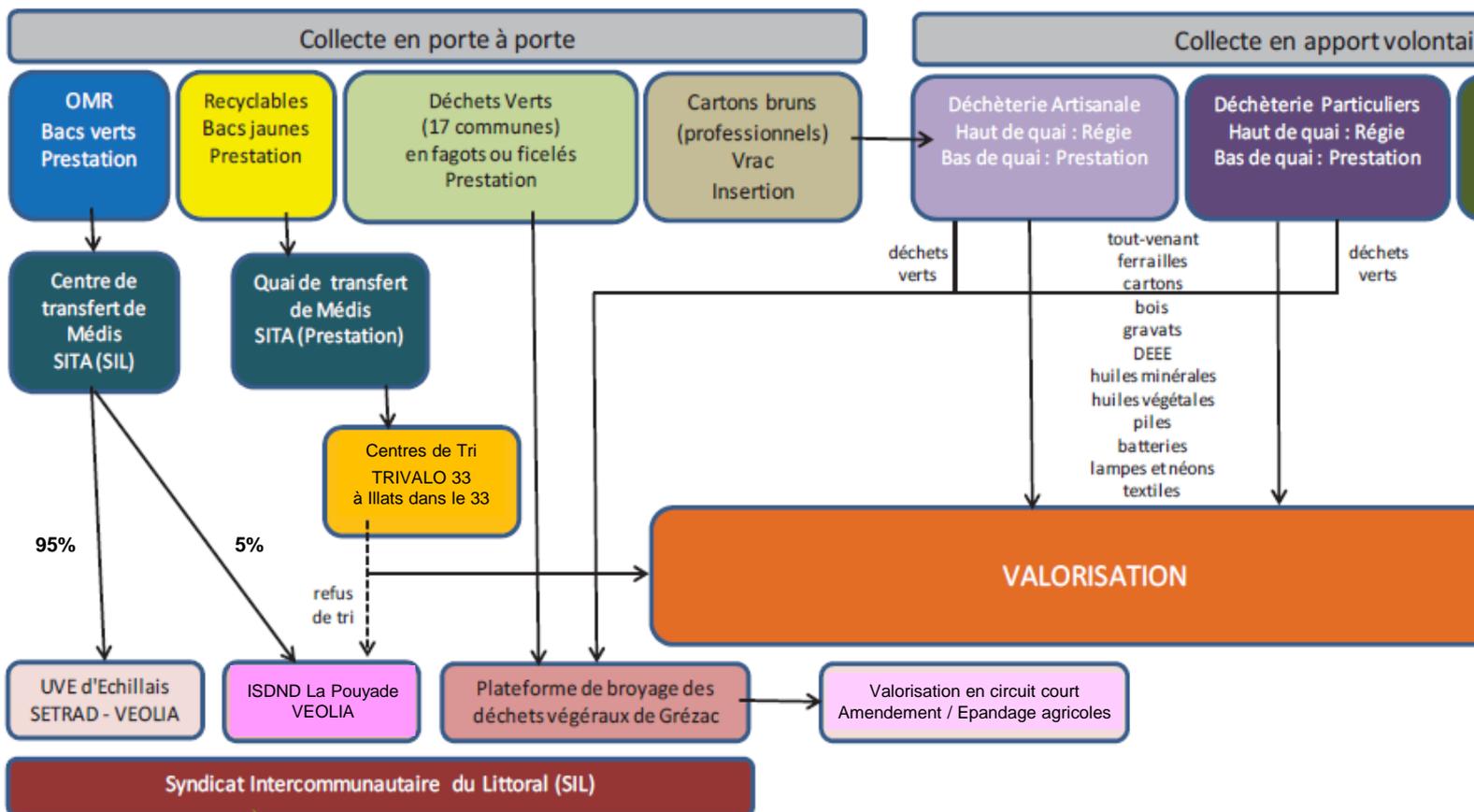
III. MODALITES EXPLOITATION



IV. INDICATEURS FINANCIERS

I. ORGANISATION GENERALE

3. Gestion des Déchets



II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

I. ORGANISATION GENERALE



III. MODALITES EXPLOITATION



IV. INDICATEURS FINANCIERS



1. Les Déchets Ménagers

❑ Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (bacs bleus)

Porte-à-porte sur les **33 communes**

28 772 tonnes de déchets collectés (-5,3% en 12 ans)

❑ Collecte des Déchets Recyclables (bacs jaunes)

Porte-à-porte sur les **33 communes**

6 974 tonnes de déchets collectés (↘ en 2022 mais ↗ 12 ans)

❑ Collecte des Déchets Verts (sacs ou fagots)

Porte-à-porte sur **15 communes** (fréquence de collecte variable)

Déchets également acceptés dans les 8 déchèteries

2 436 tonnes de déchets collectés (-9,9% par rapport à 2022)

II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

I. ORGANISATION GÉNÉRALE



III. MODALITÉS D'EXPLOITATION



IV. INDICATEURS FINANCIERS



1. Les Déchets Ménagers

□ Collecte du Verre (apport volontaire)

566 colonnes aériennes sur le territoire et **23 enterrées**

Vidées **1 à 3 fois par semaine** (fonction saison/taux remplissage)

6 001 tonnes de déchets collectés (augmentation depuis 2022)

Collecte ➔ Lieu de traitement (VERALLIA à Châteaubernard)
➔ Aire de stockage de la Guilleterie à La Tremblaye

□ Collecte en Déchèteries (apport volontaire)

8 déchèteries (1 sur Royan)

Tout-venant 22% - Gravats 23% - Déchets Verts 32% - Bois 8% - DDE

Ferrailles - Cartons - DEEE - Batteries - Piles - Huiles de vidange

Huiles de friture - Lampes et Néons - Textiles, Linge et Chaussures

37 120 tonnes de déchets collectés (dont 26% sur Royan)

II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

I. ORGANISATION GÉNÉRALE



III. MODALITÉS D'EXPLOITATION



IV. INDICATEURS FINANCIERS



2. Les Déchets des Professionnels

□ Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères

Porte-à-porte proposé sur les **33 communes**

Tarif RS approuvé par la CARA pour 2022 : **0,0278 € /litre**

32 colonnes enterrées dont 20 sur Royan



II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

I. ORGANISATION GÉNÉRALE



III. MODALITÉS D'EXPLOITATION



IV. INDICATEURS FINANCIERS



2. Les Déchets des Professionnels

❑ Déchets des Etablissements de l'Hôtellerie de Plein Air

Porte-à-porte sur les **33 communes** (Hors saison)

Collecte spécifique quotidienne du 15 juin au 15 septembre

Tarif RS approuvé par la CARA pour 2022 : **267,80 € /tonne**

2 362 tonnes d'OM collectées

❑ Déchets des Déchèteries Artisanales

Saint-Sulpice-de-Royan et Arvert depuis 2021 (pros et colporteurs)

MATÉRIAU	TARIFS *
Bois	81,6€/tonne
Cartons	51€/tonne
Déchets verts	69,4 €/tonne
Ferrailles	Dépôts gratuits
Gravats	36,7€/tonne
Déchets non valorisable	209 €/tonne
Huiles végétales, huiles minérales, verre	Dépôts gratuits

5 518 tonnes
collectées (total)
(7 710 tonnes collectées)

* -50% sur les tarifs
pour les communes

III. MODALITÉS D'EXPLOITATION - Exemple

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

II. COLLECTE & TRAITEMENT

IV. INDICATEURS FINANCIERS

Collecte en Porte-à-Porte

☐ Collecte des déchets ménagers

Titulaire : PAPREC

Durée : 75 mois (du 01/10/2017 au 31/12/2023)

	Montant
collecte des ordures ménagères en porte à porte	
collecte des recyclables en porte à porte	
collecte des déchets verts en porte à porte sur 15 communes	
collecte des ordures ménagères en colonnes enterrées	
collecte des ordures ménagères des campings	
TOTAL	5 3

Montant 2021 : 7 1

☐ + Collecte des cartons bruns (insertion : IEPR)

IV. INDICATEURS FINANCIERS

I. ORGANISATION GENERALE

II. COLLECTE & TRAITEMENT

III. MODALITES EXPLOITATION

□ Compte administratif 2022

Dans le budget de la CARA, l'exercice de cette compétence représente le **second poste des dépenses totales**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	437 111 €	21 853 573 €	22 290 684 €
Recettes	440 687 €	21 811 137 €	22 251 824 €

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023



Rapport annuel

sur le prix et la qualité
du service public
de prévention et de gestion
des déchets

Chiffres clés 2022

(**AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE**)

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

SOMMAIRE



Présentation générale



Équipements



Organisation



Fréquence de collecte



Déchèteries



Indicateurs techniques



Flux et tonnages annuels



Traitement et valorisation



Indicateurs économiques et financiers

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

Territoire d'une superficie de 604 km² avec ses 107 km de côtes, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), comptabilise 83 661 habitants permanents au 1er janvier 2022 (population municipale Insee) et une population DGF de 121 188 habitants. Parmi les 33 communes qui constituent le territoire, 15 ont plus de 2 000 habitants, 1 de plus de 15 000 habitants et 22 sont situées sur le littoral Atlantique, l'Estuaire de la Gironde ou l'Estuaire de la Seudre. Territoire très touristique, 115 établissements d'hôtellerie de plein air (HPA) sont répertoriés. La population présente sur le territoire peut tripler en juillet-août et atteindre plus de 200 000 personnes





Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte en porte à porte et en apport volontaire, déchèteries) est assuré par la CARA.

Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés «après tri» est une compétence déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004.

Le SIL, dont le siège est à Rochefort, a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets végétaux de près de 200 000 habitants, soit 1/3 de la population de Charente-Maritime. Il regroupe 4 collectivités territoriales partenaires.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023



Élus & agents du Pôle Écologie Urbaine



1 vice-président
1 conseillère déléguée



1 commission Prévention
et Valorisation des déchets
regroupant 1 représentant de
chacune des 33 communes



Le pôle écologie urbaine,
composé de 41 agents dont
24 agents de déchèteries

Ordures ménagères

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023



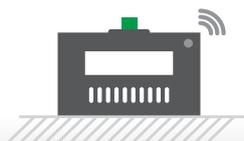
Ménages
63 569 bacs



Hôtellerie de Plein Air
1 431 bacs



Professionnels
2 900 bacs pucés



Professionnels
32 colonnes enterrées en accès par badge

67 900 bacs

Emballages recyclables



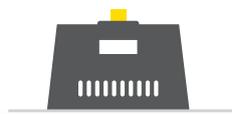
Ménages
61 871 bacs



Hôtellerie de Plein Air
1 522 bacs



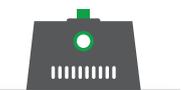
Professionnels
1 860 bacs



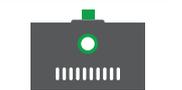
Ménages
12 colonnes aériennes

65 253 bacs

Verre



566 colonnes aériennes



23 colonnes enterrées

Déchets verts



Sacs biodégradables



Fagots

Cartons de commerçants



Cartons pliés

Déchèteries



6 déchèteries particuliers, 1 déchèterie professionnels, 1 pôle de deux déchèteries (particuliers et professionnels)

La distribution et la réparation des bacs sont assurées en régie par 2 agents du Pôle Écologie Urbaine.



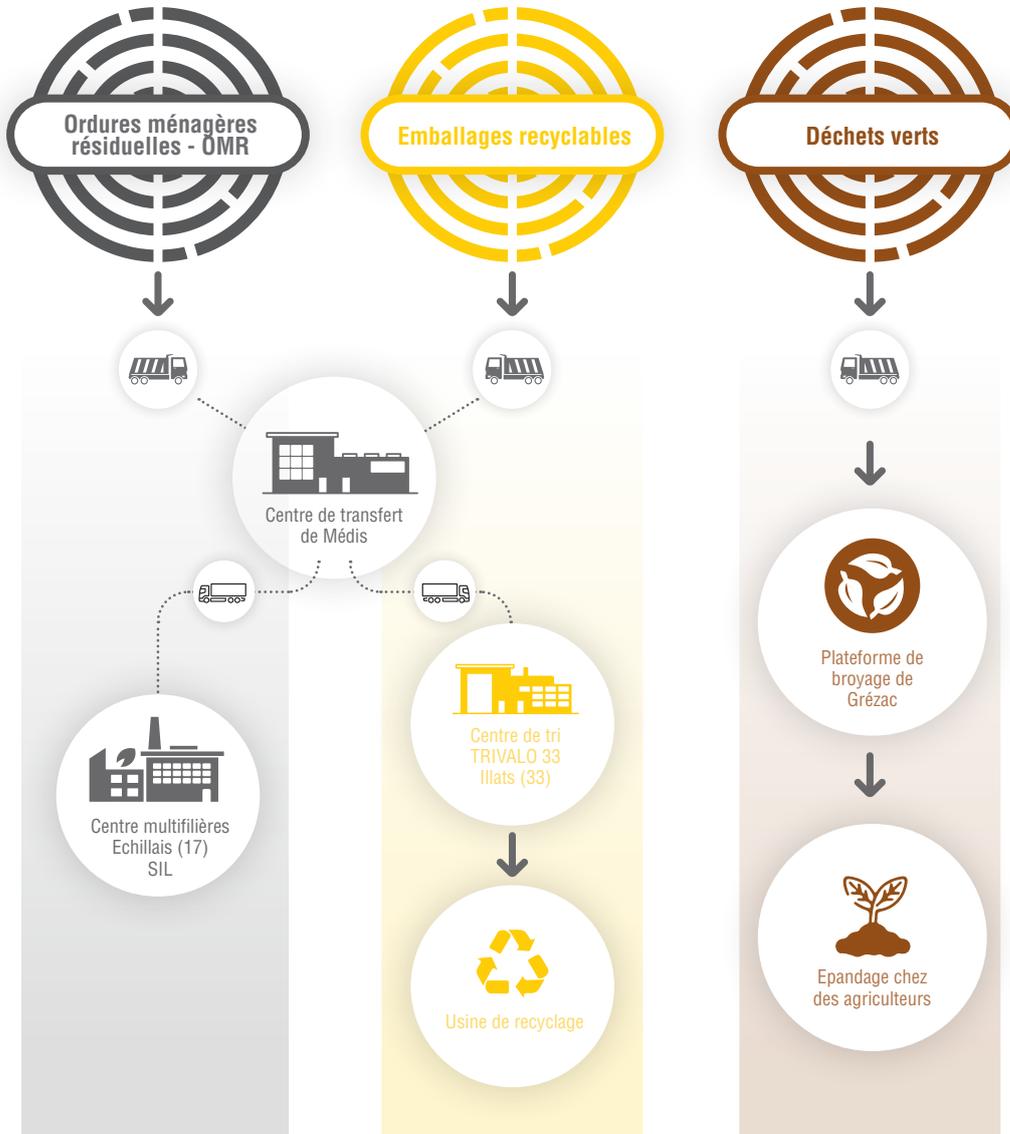
ÉQUIPEMENTS



ORGANISATION

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

Les collectes d'ordures ménagères, emballages recyclables et déchets verts sont assurées en prestation de service (PAPREC-Centre d'exploitation de Royan).
La collecte en porte à porte des cartons des commerçants est assurée par IEPR (Initiative Emploi en Pays Royannais), structure d'insertion professionnelle.

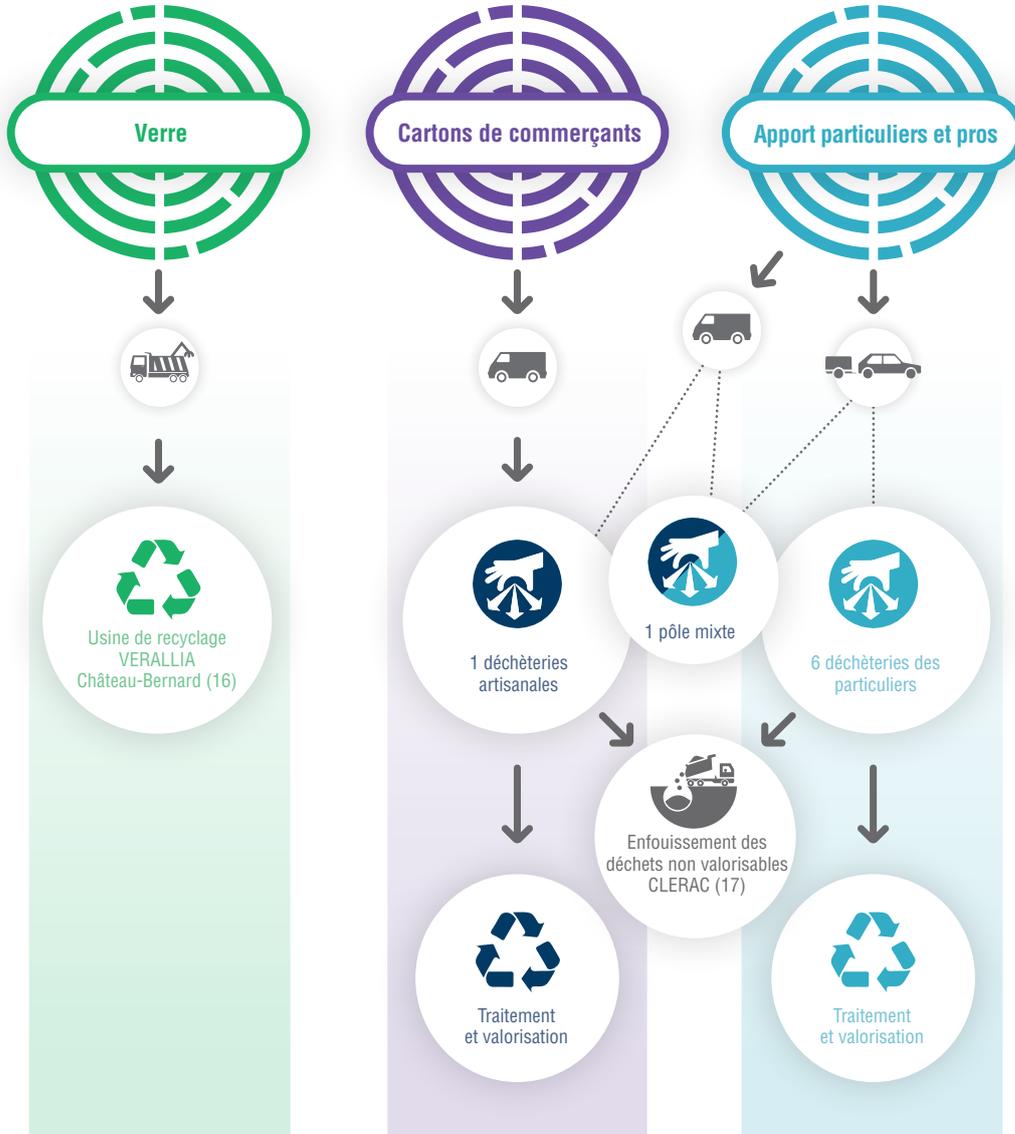




787 892 km ont été ramassés

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

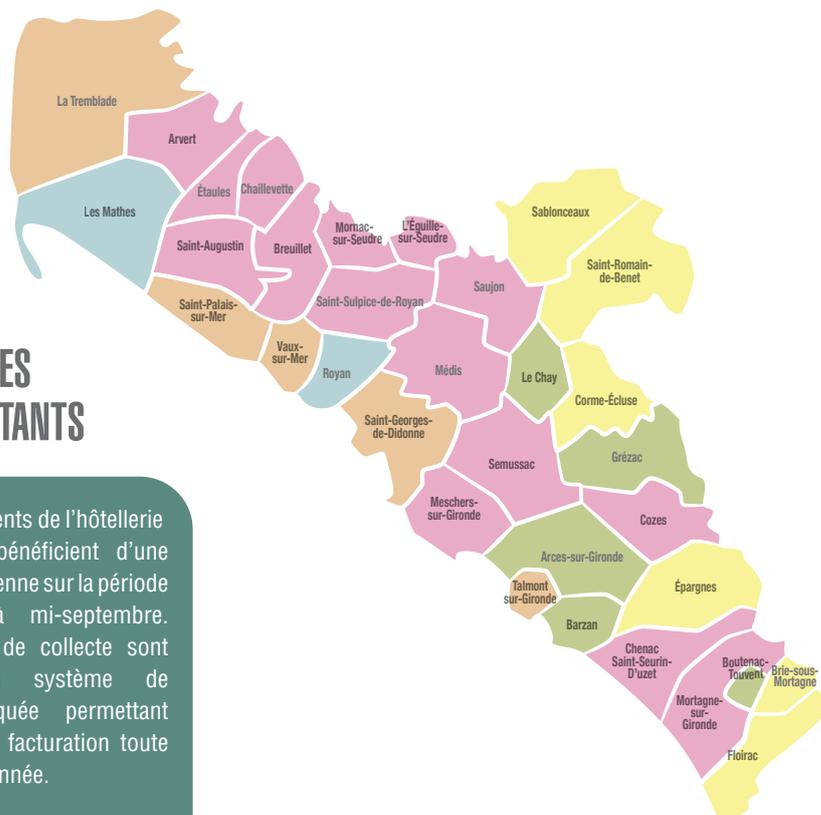
439 734 km pour les ordures ménagères
189 268 km pour les emballages recyclables
59 975 km pour les déchets verts
53 965 Km pour les cartons
44 950 km pour le verre



FRÉQUENCE DE COLLECTE

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

ORDURES MÉNAGÈRES DES MÉNAGES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR :

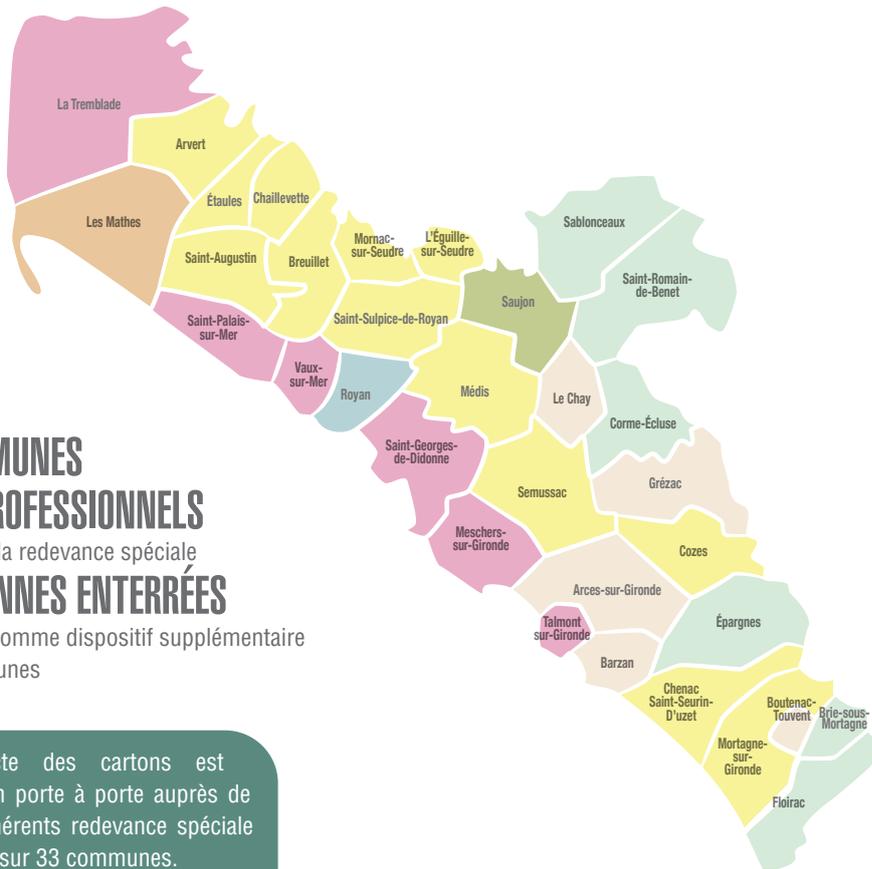


33 COMMUNES
83 661 HABITANTS

Les établissements de l'hôtellerie de plein air bénéficient d'une collecte quotidienne sur la période de mi-juin à mi-septembre. Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de pesée embarquée permettant d'effectuer une facturation toute l'année.

GRUPE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE COMMUNES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	20 529	2		C2			C3		C4		C3		C2	
2	17 595	5	C1				C2		C3		C2		C1	
3	36 589	15	C1					C2					C1	
4	3 167	5			C1				C2			C1		
5	5 781	6						C1						

Cx = collecte x fois par semaine



33 COMMUNES

2 145 PROFESSIONNELS

adhérents à la redevance spéciale

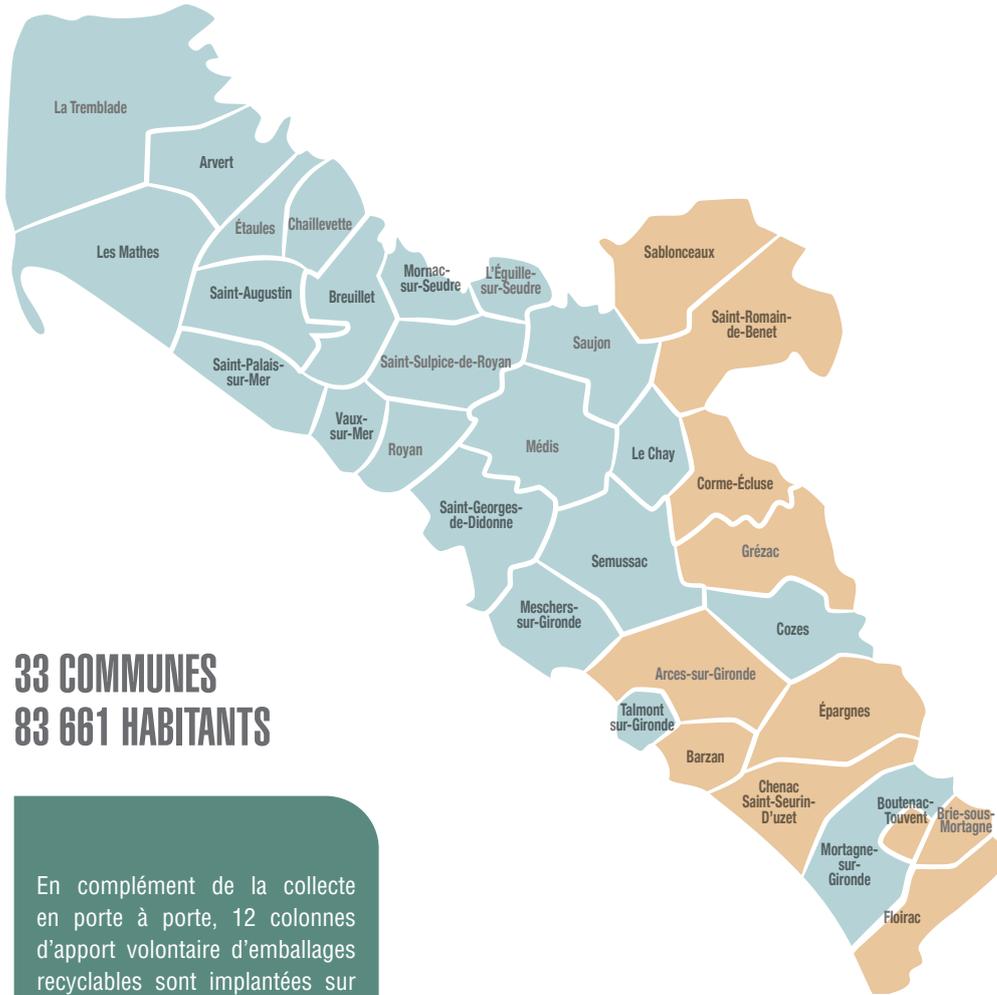
32 COLONNES ENTERRÉES

implantées comme dispositif supplémentaire sur 8 communes

La collecte des cartons est assurée en porte à porte auprès de 1 105 adhérents redevance spéciale sur 33 communes.

GROUPE DE COMMUNES	NB D'ADHÉRENTS RS	NOMBRE DE COMMUNES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	639	1	C3		C4			C5		C4		C3		
2	95	1	C2		C3			C5		C3		C2		
3	656	6	C2		C3			C4		C3		C2		
4	156	1	C2		C3			C3		C3		C2		
5	485	13	C1		C2			C2		C1		C1		
6	32	5	C1		C2			C2		C1		C1		
7	82	6	C1											

Cx = collecte x fois par semaine



33 COMMUNES
83 661 HABITANTS

En complément de la collecte en porte à porte, 12 colonnes d'apport volontaire d'emballages recyclables sont implantées sur les déchèteries des particuliers.

GRUPE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE COMMUNES	TOUTE L'ANNÉE
1	74 893	22	C1
2	8 768	11	C0,5

Cx = collecte x fois par semaine / C0,5 = collecte 1 une fois tous les 15 jours



15 COMMUNES
62 300 HABITANTS

GRUPE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE COMMUNES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	7 670	5	C0,5											
2	54 630	10	C0,5		C1				C0,5					
3	21 361	18	PAS DE COLLECTE											

Cx = collecte x fois par semaine / C0,5 = collecte 1 une fois tous les 15 jours

DÉCHÈTERIES

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023
MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

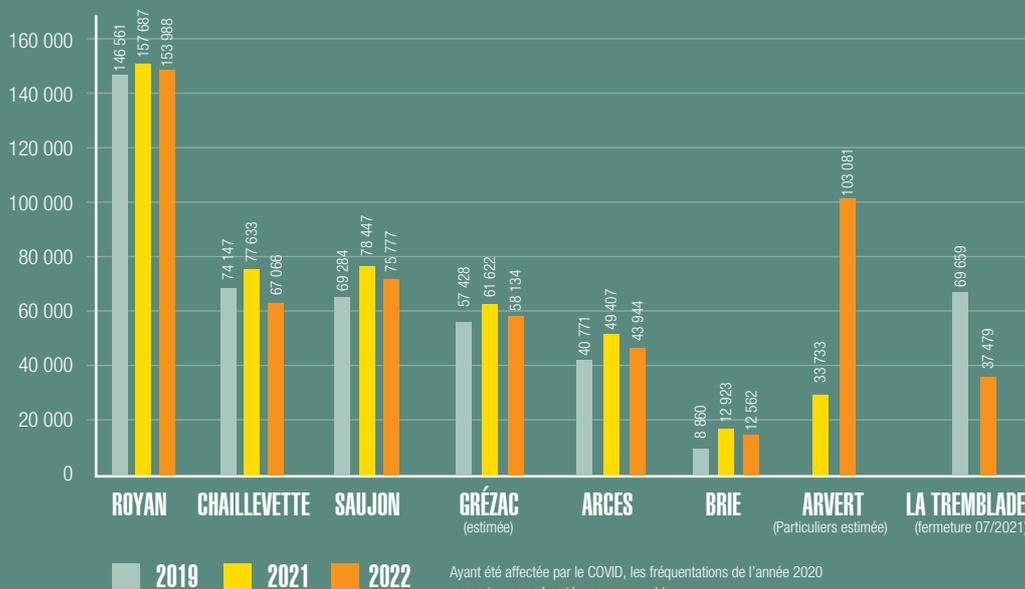


MODALITÉS D'EXPLOITATION :

Haut de quai : Régie et prestation de service
Bas de quai : Prestations de service

- ARCES-SUR-GIRONDE
- BRIE-SOUS-MORTAGNE
- CHAILLEVETTE
- GREZAC
- ARVERT
- ROYAN
- SAUJON
- SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

FRÉQUENTATION :



INDICATEURS TECHNIQUES



FLUX ET TONNAGES ANNUELS

44 718
TONNES

de déchets collectés (hors déchèteries) sur le territoire, soit 535 kg / habitant



Ordures ménagères résiduelles

28 772 tonnes
344 Kg/Hab

2021 : 354 kg/hab
2020 : 343 kg/hab
2019 : 356 kg/hab
2010 : 416 kg/hab

64 %



Emballages recyclables

6 974 tonnes
83 Kg/Hab

2021 : 85 kg/hab
2020 : 76 kg/hab
2019 : 78 kg/hab
2010 : 80 kg/hab

16 %



Verre

6 001 tonnes
72 Kg/Hab

2021 : 72 kg/hab
2020 : 66 kg/hab
2019 : 67 kg/hab
2010 : 59 kg/hab

14 %



Déchets verts

2 436 tonnes
29 Kg/Hab

2021 : 32 kg/hab
2020 : 29 kg/hab
2019 : 29 kg/hab
2010 : 67 kg/hab

5 %



Cartons commerçants

535 tonnes
6 Kg/Hab

2021 : 6 kg/hab
2020 : 5 kg/hab
2019 : 6 kg/hab
2010 : 4 kg/hab

1 %

Sur les **28 772 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles collectées :

- **2 362 tonnes** proviennent des établissements d'Hôtellerie de Plein Air (HPA), représentant ainsi près de 8% du tonnage global d'ordures ménagères
- **357 tonnes** proviennent des colonnes enterrées réservées aux professionnels (essentiellement les métiers de bouche)

Une nouvelle feuille de route stratégique de la politique de prévention et de gestion des déchets pour les 5 à 10 ans à venir a été adoptée lors de la séance du conseil communautaire du 18 juillet 2022. Parmi les axes majeurs d'évolution, les élus communautaires souhaitent donner la priorité aux actions en faveur de la prévention des déchets et accompagner les changements de pratiques par une communication soutenue.

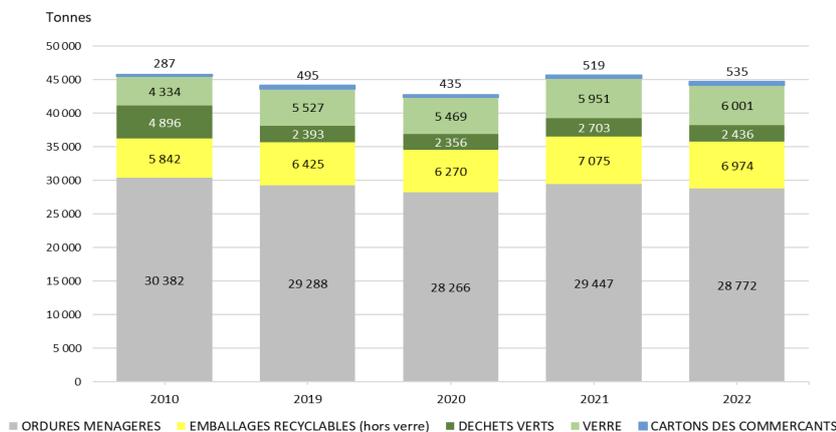
Entre 2021 et 2022 : le tonnage de déchets (hors déchèteries) a baissé de près de 976 tonnes (-2.1%). Rapporté au nombre d'habitants, le ratio de collecte passe de 549 kg/habitant en 2021 à 535 kg/habitant en 2022 (-2.7%).

Sur la période 2010-2022 : le périmètre de la CARA a évolué en intégrant 3 communes le 1er janvier 2013, soit près de 4 000 habitants complémentaires. Sur la même période, la population a augmenté de 10 557 habitants, soit +14.4%. En comparaison entre 2010 et 2022, le tonnage global (hors déchèteries) fait état d'une légère baisse (- 1 023 tonnes, -2.2%). Cependant ramené à la population, l'évolution à la baisse devient significative avec un ratio de collecte de 626 kg/habitant en 2010 contre 535 kg/habitant en 2022 (-91 kg/habitant ; -14.6 %).

Plus en détail sur les évolutions 2010-2022 :

- La part de déchets collectés sélectivement (emballages et verre) est passée de 22,2% en 2010 à 29% en 2022, avec une hausse des emballages de 1 132 tonnes (+19.4%) et une hausse de 1 668 tonnes pour le verre (+38.5%).
- Le service de collecte des déchets verts en porte à porte est de moins en moins utilisé : le tonnage a chuté de 2 460 tonnes (-50.2%) entre 2010 et 2022.
- La part d'ordures ménagères est passée de 66% en 2010 à 64% en 2022. Cependant, les tonnages ont baissé de 1 610 tonnes (-5.3%) comparativement entre les 2 années de référence.
- En tenant compte de l'augmentation de la population, le ratio de collecte a baissé pour les ordures ménagères (-72 kg/hab ; - 17.2%), les déchets verts (-59 kg/hab ; - 69.6%).
- À contrario, le ratio de collecte a augmenté pour les emballages (+3 kg/hab ; 4.3%), le verre (+12 kg/ hab ; 21.0%) ainsi que les cartons des commerçants (+2 kg/hab ;63%).

ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS (HORS DÉCHÈTERIES) :





37 120
TONNES

de déchets collectés en déchèteries,
soit **444 kg/habitant**. Ils représentent
45% du tonnage total collecté sur le
territoire



4 flux constituent à eux seuls 85% des tonnages réceptionnés en déchèteries :



32%

Déchets verts

11 698 tonnes
140 kg/hab

2021 : 162 kg/hab
2020 : 138 kg/hab
2019 : 156 kg/hab
2010 : 171kg/hab



23%

Gravats

8 592 tonnes
103 kg/hab

2021 : 123 kg/hab
2020 : 100 kg/hab
2019 : 121 kg/hab
2010 : 126 kg/hab



22%

Déchets non
valorisables

7 987 tonnes
96 kg/hab

2021 : 118 kg/hab
2020 : 90 kg/hab
2019 : 95 kg/hab
2010 : 95kg/hab



8%

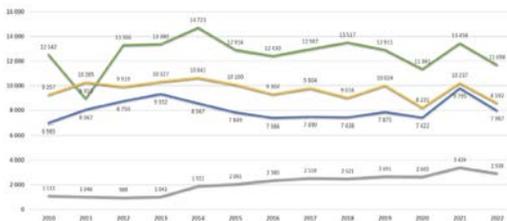
Bois

2 938 tonnes
35 kg/hab

2021 : 41 kg/hab
2020 : 32 kg/hab
2019 : 32 kg/hab
2010 : 15 kg/hab

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TONNAGES EN DÉCHÈTERIES :

TONNAGES



Les quatre principaux flux représentent 31 214 tonnes, soit une baisse de 5 700 tonnes (- 15.4%) par rapport à 2021. Cette baisse significative pourrait s'expliquer, d'une part, par un retour à une dynamique normale suite aux effets de la crise sanitaire constatés en 2021^(*).

D'autre part, une baisse significative des déchets de gravats déposés à la déchèterie artisanale de Saint-Sulpice de Royan (-1 220T par rapport à 2021 soit -41% pour le flux de gravats) traduisant pour partie une modification de pratiques d'apporteurs tiers réorientant leurs flux directement vers les sites de traitement locaux.

^(*) Pour mémoire, un report d'activités avait été constaté en 2021 générant une augmentation significative de l'ensemble des gisements de déchets collectés sur le territoire et notamment ceux générés en déchèterie.

ÉVOLUTION DES TONNAGES TOUS FLUX RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIES :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

Entre 2021 et 2022 :

Le tonnage global a baissé de 5 248 tonnes (- 12.4%). Ramené à la population, le ratio est passé de 509 kg/hab en 2021 à 444 kg/hab en 2022, soit - 65 kg/hab (-12.8%). Les apports en déchèteries des particuliers représentent 85% et les 15% restants concernent les apports dans les déchèteries artisanales.

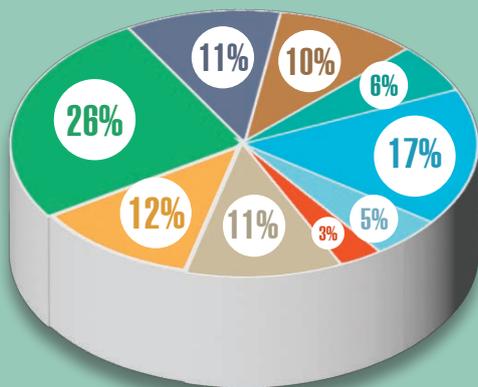
Pour la période 2010-2022 :

Le tonnage de déchets apportés en déchèteries (particuliers et artisanales) a augmenté de 4 957 tonnes, soit une hausse de 15.4% sur la période. Rapporté à la population ; le ratio est passé de 440 kg/hab en 2010 à 444 kg/hab en 2022, soit + 4 kg/hab (+0.9 %).

TONNAGES ANNUELS DES AUTRES FLUX RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIE

	TONNES 2021	TONNES 2022	Ratio kg/hab
DEA	1 656	2 278	27,23
Cartons	1 216	1 228	14,67
Ferrailles	1 314	1 101	13,16
DEEE	882	830	9,92
Textiles	148	176	2,10
Déchets diffus spécifiques (DDS)	102	102	1,22
DDS hors fillières	68	59	0,70
Plâtres	-	53	0,63
Batteries	17	21	0,25
Huiles minérales	25	20	0,24
Huiles végétales	12	11	0,13
Autres flux	16,13	28	0,34

REPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIE TOUS FLUX CONFONDUS



BILAN DES TONNAGES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CARA - 2022 :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

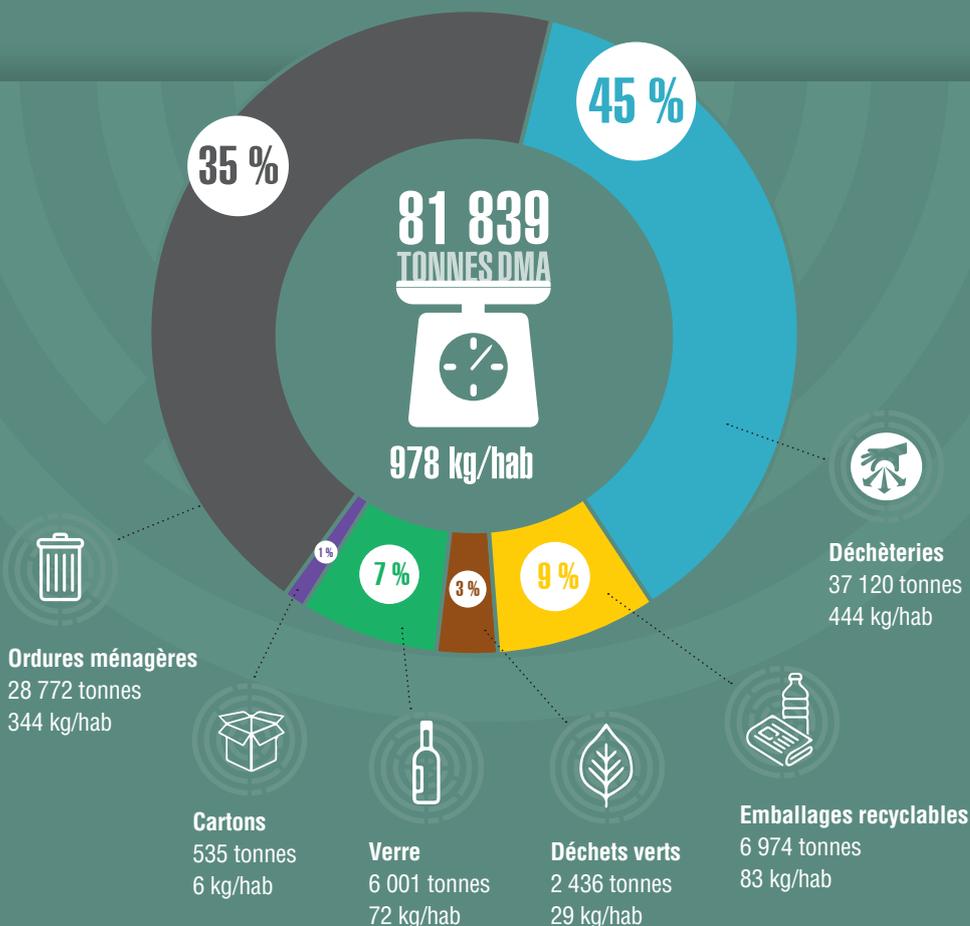


Entre 2020 et 2022 :

Les DMA ont baissé de 6 224 tonnes (- 7.1%). Ramené à la population le ratio de production de DMA est passé de 1 059 kg/hab à 978 kg/hab (- 81 kg/hab, -7.7%).

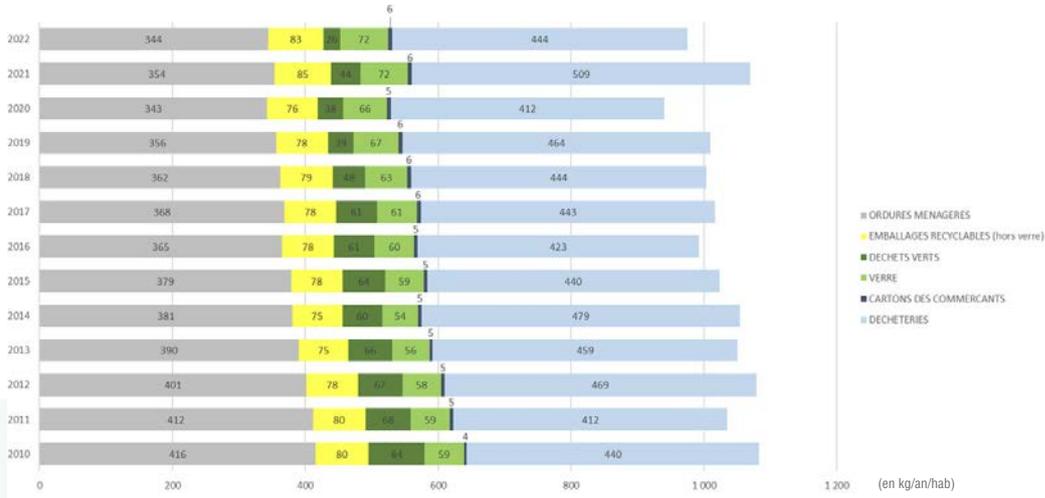
Pour la période 2010-2022 :

Les DMA ont augmenté de 3 934 tonnes (+ 5.1%). Ramené à la population, le ratio de production de DMA affiche une baisse passant de 1 066 kg/hab en 2010 à 978 kg/hab en 2022 (- 88 kg/hab, - 8.3%).



ÉVOLUTION DES RATIOS DE PRODUCTION (EN kg/an/hab) DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023



TRAITEMENT ET VALORISATION

Les ordures ménagères sont transportées depuis le centre de transfert de Médis au Centre Multifilières de Valorisation des Déchets d'Échillais (17 – Gestion SIL) pour y être traitées par incinération après un procédé de stabilisation des matières organiques résiduelles. L'incinération est couplée à une chaudière permettant la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur d'une part et la production d'électricité d'autre part.

Les déchets verts sont déposés sur la plateforme de broyage pour être transformés en vue d'un retour au sol. (Grézac-17) / Gestion SIL – Loca Recuper



© A. Garcia

Les emballages recyclables issus des bacs jaunes des foyers de la CARA sont transportés depuis le centre de transfert de Médis au centre de tri de nouvelle génération « TRIVALO 33 » de PAPREC situé à Illats (33). Les matériaux triés sont conditionnés puis envoyés vers des usines de recyclage.

Les matériaux triés sont conditionnés puis envoyés vers des usines de recyclage.



Illats (33) - Gestion COVED (PAPREC)

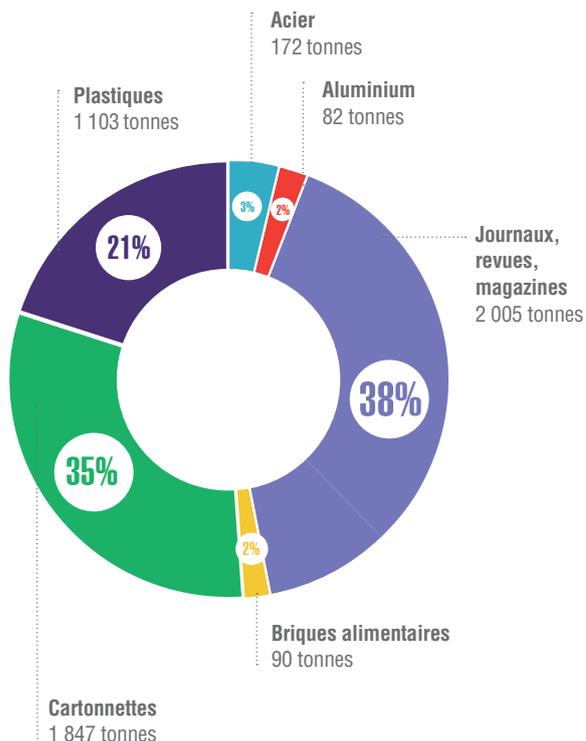


Matériaux	Tonnes	Valorisation
Verre	6 001	13 334 222 nouvelles bouteilles
Papiers	2 005	13 127 273 journaux quotidiens
Cartonnettes	1 847	6 931 791 boîtes à chaussures
Plastiques	1 103	209 040 couettes + 454 962 arrosoirs
Acier	172	2 236 lave-vaisselle
Aluminium	82	24 026 cadres de vélo
Briques alimentaires	90	692 280 rouleaux de papier toilette

LA COMPOSITION DES DIFFÉRENTS FLUX D'EMBALLAGES RECYCLABLES :

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

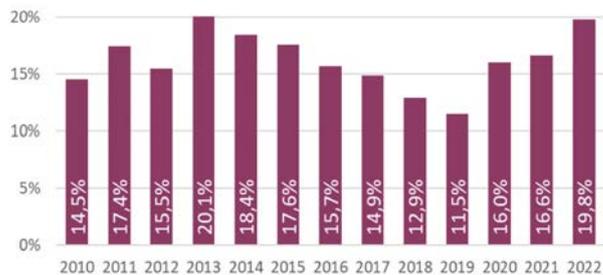


Bénéfices environnementaux

Grâce au geste de tri des habitants de la CARA, le recyclage des emballages plastiques a permis une économie énergétique équivalente à un trajet en voiture d'environ 21 925 000 km.



ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS :



Les quantités d'emballages recyclables collectées sont restées relativement stables entre 2021 et 2022 (- 101 tonnes ; -1.4%). Cependant, une dégradation de la qualité du flux a été constatée avec une évolution du taux de refus de tri de 16.6% en 2021 à 19.8% en 2022.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES & FINANCIERS

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception en préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

Nature de la prestation	Début	Titulaire	Durée
Fourniture de conteneurs pour la collecte en porte à porte	29/10/2018	SSI SCHAEFFER	4 ans
Collecte des déchets ménagers et assimilés	01/10/2017	PAPREC	75 mois
Collecte et transport du verre	16/06/2019	PAPREC	4 ans
Collecte des colonnes aériennes des emballages ménagers recyclables sur les déchèteries des particuliers	01/01/2021	PAPREC	1 an
Exploitation du centre de transfert de Médis et transport des déchets vers les sites de traitement	01/06/2020	SUEZ RV SUD OUEST	4 ans
Tri des matériaux recyclables issus de la collecte sélective	01/01/2021	PAPREC	4 ans
Fourniture, enlèvement des contenants et transport du bois, déchets verts, gravats et déchets non valorisables issus des déchèteries	02/03/2020	PAPREC	4 ans
Traitement et valorisation du bois	01/04/2020	ECO TRANSFORMATION	4 ans
Traitement et valorisation des gravats	01/04/2020	CMGO	4 ans
Traitement des déchets non valorisables	01/04/2020	SUEZ RV SUD OUEST	4 ans
Fourniture, enlèvement et transport contenants, traitement et valorisation du carton	01/04/2020	PAPREC	4 ans
Fourniture, enlèvement et transport contenants, traitement et valorisation des ferrailles	01/04/2020	DECONS	4 ans
Collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels	02/01/2021	INITIATIVE EMPLOI PAYS ROYANNAIS	4 an
Accueil et information sur les déchèteries des particuliers			
Collecte des déchets dangereux spécifiques sur les déchèteries (hors ECODDS)	01/01/2022	SIAP	3 mois
	01/03/2022	CHIMIREC	3 ans

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES :

Échéance	Montant annuels des prestations K€ TTC				Évolution 2022 vs 2021			
	2022		2021		K€		Pourcentage	
28/10/2022	213,19		202,60		10,59		5,2%	
31/12/2023	OM ménages	2 948,99	6 570,32	2 801,25	6 237,92	147,74	332,40	5,3%
	OM pros	1 159,31		1 098,00		61,31		5,6%
	OM HPA	349,18		331,68		17,50		5,3%
	Recyclables	1 606,95		1 526,44		80,51		5,3%
	Déchets verts	505,89		480,55		24,34		5,3%
15/06/2023	598,28		549,45		48,83		8,9%	
31/12/2020	29,04		20,57		8,47		41,2%	
31/05/2024	Exploitation	131,00	412,15	116,85	361,78	14,15	50,37	12,1%
	Transport	281,15		244,93		36,22		14,8%
31/12/2024	Tri / conditionnement	1 313,13	1 492,69	1 219,27	1 352,14	93,86	140,55	10,4%
	Transport Traitement des refus	179,56		132,87		46,69		
01/03/2024	1 599,64		1 739,70		-140,06		-8,1%	
31/03/2024	172,73		183,54		-10,81		-5,9%	
31/03/2024	97,33		104,83		-7,50		-7,2%	
31/03/2024	1 064,04		1 117,03		-52,99		-4,7%	
31/03/2024	467,48		426,11		41,37		9,7%	
31/03/2024	60,08		64,13		-4,05		-6,3%	
01/01/2025	162,81		162,00		0,81		0,5%	
	173,09		160,33		12,76		8%	
30/04/2022	13,41	65,12	51,80		13,32		25,7%	
28/02/2025	51,71							
TOTAL	13 177,99		12 733,93		444,06		0,86%	

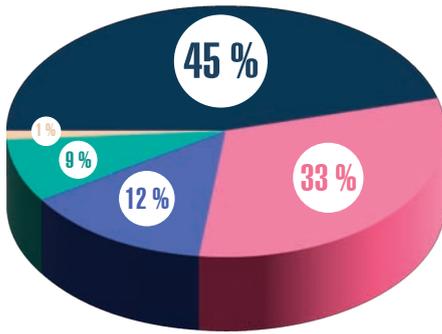
MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES EN FAVORISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception en préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

Dépenses de fonctionnement

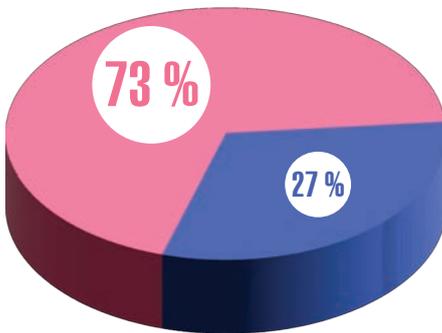
(21,9 millions €)



- **TRAITEMENT**
9 930 061 €
- **COLLECTE EN PORTE À PORTE**
7 108 887 €
- **COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE**
2 637 240 €
- **GESTION ADMINISTRATIVE**
1 918 943 €
- **OPÉRATION D'ORDRE**
258 442 €

Collectes

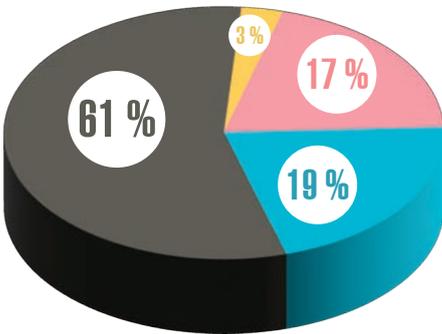
(9,7 millions €)



- **COLLECTE EN PORTE À PORTE**
7 108 887 €
- **COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE**
2 637 240 €

Traitement

(9,9 millions €)



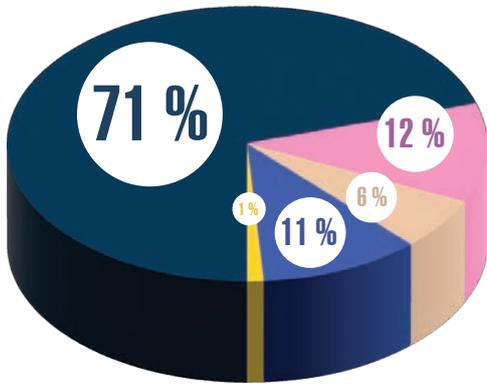
- **SIL (OM)**
6 049 149 €
- **SIL (déchets verts)**
325 656 €
- **COLLECTE SELECTIVE**
Quai de Médis & Tri
1 675 140 €
- **DÉCHÈTERIES**
1 880 116 €

Postes	Dépenses réalisées
Collecte	7 108 887 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	4 745 759 €
Collecte sélective	1 673 764 €
Collecte des déchets verts	526 667 €
Colonnes enterrées	132 112 €
Entretien conteneurs	30 585 €
Apport volontaire	2 637 240 €
Exploitation déchèteries artisanales	317 835 €
Exploitation déchèteries des particuliers	1 671 996 €
Colonnes à verre	640 518 €
Entretien centre d'enfouissement technique	6 891 €
Traitement	9 930 061 €
SIL (Ordures ménagères)	6 049 149 €
SIL (Déchets verts)	325 656 €
SIL (Collecte sélective)	1 675 140 €
Déchets non valorisables	1 039 425 €
Ferrailles	60 727 €
Gravats	101 331 €
Cartons	455 954 €
Bois	171 769 €
Huiles minérales / déchets dangereux	50 909 €
Gestion administrative	1 918 943 €
Frais de gestion du personnel	1 639 210 €
Dépenses administratives du service	230 499 €
Communication	37 987 €
Autres dépenses	11 248 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	258 442 €
TOTAL GÉNÉRAL	21 853 573 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE :

(21,8 millions €)



- TAXE ENLEVEMENT DES OM
15 378 458 €
- REDEVANCES
2 603 221 €
- SOUTIENS
2 388 079 €
- REPRISE MATÉRIAUX
1 244 707 €
- AUTRES RECETTES
196 671 €

	2022
Postes	Recettes réalisées
Taxe enlèvement des ordures ménagères	15 378 458 €
Redevances	2 603 221 €
RS professionnels & administrations	1 499 094 €
RS Hôtellerie de plein air	633 044 €
Déchèteries artisanales	471 083 €
Reprise de matériaux	1 244 707 €
Soutiens éco-organismes	2 388 079 €
Régularisation cotisation SIL	0 €
Autres recettes	196 671 €
Opérations d'ordre	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	21 811 137 €

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

DÉPENSES	
Opérations	Réalisations
Acquisition de conteneurs OM & CS	269 676 €
Acquisition de conteneurs à verre	33 965 €
Centre de transfert Médis	10 593 €
Déchèteries des particuliers	44 717 €
Pôle déchèterie mixte	48 659 €
Déchèterie artisanale de St-Sulpice-de-Royan	397 €
Matériel informatique	3 960 €
Matériels de transport	24 423 €
Matériels divers	721 €
TOTAL	437 111 €
RECETTES	
Subvention pôle déchèterie mixte	117 193 €
FCTVA	51 842 €
Autres	13 209 €
Opérations d'ordre	258 442 €
TOTAL	440 687 €

RÉSULTATS :

	Exécution budgétaire		
	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Résultat exercice
Fonctionnement	21 811 137,11 €	21 853 572,61 €	-42,435,50 €
Investissement	440 686,64 €	437 110,95 €	3 575,69 €
TOTAUX	22 251 823,75 €	22 290 683,56 €	- 38 859,81 €

	Résultats				
	Résultat antérieur	Resultat cumulé	Restes à réaliser		Solde
			Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	5 613 523,40 €	5 571 087,90 €	120 644,60 €	0,00 €	5 450 443,30 €
Investissement	257 633,94 €	261 209,63 €	140 696,88 €	0,00 €	120 512,75 €
TOTAUX	5 871 157,34 €	5 832 297,53 €	261 341,48 €	0,00 €	5 570 956,05 €

FINANCEMENT DU SERVICE :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour la prise en charge des déchets assimilés, la CARA a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale (RS). Le calcul du montant annuel de la RS est le suivant :

Pour les conteneurs individuels pucés : (Nombre de levées x litrage x tarif au litre) – (montant de la TEOM)

Pour les colonnes enterrées : (Nombre d'ouvertures du tambour x litrage du tambour (100, 80 ou 50 litres) x tarif au litre) – (montant de la TEOM). Le tarif au litre, révisé annuellement, a été fixé à 0.0278€ TTC/litre pour l'année 2022.

Instituée par délibération du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'hôtellerie de plein air est réévaluée chaque année. Le tarif voté pour l'année 2022 a été défini à 267,80 €TTC/tonne.

Les dépôts sur les déchèteries artisanales sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels.

REDEVANCE DECHÈTERIE ARTISANALE :

Matériaux	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Déchets non valorisables	192,00 (€ TTC/tonne)	209,00 (€ TTC/tonne)
Déchets verts	85,00 (€ TTC/tonne)	69,40 (€ TTC/tonne)
Gravats	36,70 (€ TTC/tonne)	36,70 (€ TTC/tonne)
Bois	98,00 (€ TTC/tonne)	81,60 (€ TTC/tonne)
Carton	67,80 (€ TTC/tonne)	51,00 (€ TTC/tonne)
Emballages vides souillés (Produits dangereux)	1,80 (€ TTC/bidon)	1,86 (€ TTC/bidon)
Plâtres	106,70 (€ TTC/tonne)	106,70 (€ TTC/tonne)
Pneus (Hors filière REP «ALIAPUR»)	264,00 (€ TTC/bidon)	275,00 (€ TTC/bidon)

GLOSSAIRE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

CS

Collecte Sélective

DDS

Déchets Diffus Spécifiques.
« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique – auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux). »

DEEE

Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques

DEA

Déchets d'Eléments
d'Ameublement

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés
(Déchets ménagers + Déchets non-ménagers) y compris les gravats de déchèteries

EMBALLAGES RECYCLABLES

Emballages et journaux, revues
et magazines

HPA

Hôtellerie de Plein Air

OMR

Ordures Ménagères
Résiduelles.
« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. »

RS

Redevance Spéciale

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères



Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231221-DCM23-193-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
PÔLE ECOLOGIE URBAINE**

107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex
Tel : 05 46 39 64 64

Accueil du lundi au vendredi de 8h45-12h30 et de 13h45 à 17h00

service-dechets@agglo-royan.fr
service-decheteries@agglo-royan.fr
www.agglo-royan.fr